



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement  
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs par intérim  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

---

**Ouverture de la séance.**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement.**

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Construction de passages à niveau – axe boulevard Henri-Bourassa Ouest et gare Bois-de-Boulogne
- Plan de déplacement scolaire avec Vélo Québec association
- Soutien au développement du projet « La Tasse » – subvention pour les 15 premiers cafés adhérents (point 20.07)
- Soutien à Marchés Ahuntsic-Cartierville (point 20.08)
- Soutien à Concerts Ahuntsic en fugue (20.11)

Monsieur Hadrien Parizeau :

- Bienvenue aux nouveaux résidents
- Rappel – horaires des collectes
- Opération Cobra, programme du SPVM permettant d'accompagner un policier dans l'exercice de ses fonctions
- Quartier éphémère Green Haüs
- « J'apprends le français », programme de jumelage linguistique de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM)
- Sondage en ligne – utilisateurs du parc Saint-Simon-Apôtre

Madame Effie Giannou :

- Exposition « Mon quartier dessiné » à l'angle du boulevard Gouin Ouest et Grenet
- Fête de l'eau au parc de Beauséjour
- Projet de décret visant à déclarer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables
- Travaux à venir sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues du Ruisseau et LeMesurier
- Tournoi de bocce – Club de Bocce l'Acadie

Madame Nathalie Goulet : - Établissement de la circulation à sens unique vers le nord sur la rue Clark entre le boulevard Henri-Bourassa Ouest et la rue Prieur Ouest (40.05)  
- Programme de couches lavables et de produits hygiéniques durables (20.06)  
- Rappel à la vigilance aux coups de chaleur et à la sécurité autour des piscines

Monsieur Jérôme Normand : - Réouverture prochaine de la Maison du Meunier  
- Soirée ciné-théâtre en plein air sur la promenade Fleury  
- Inauguration de l'espace éphémère devant la future bibliothèque interarrondissement  
- Concerts Ahuntsic en fugue (20.11)

10.02

---

### Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure.

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**- 9651, rue Foucher - Lot 1 997 827 du cadastre du Québec :** autoriser l'installation d'une piscine et ses équipements mécaniques à une distance de moins de 5 mètres de la limite d'emprise de l'avenue Millen et à moins de 1 mètre de la limite de propriété (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

**- 9925, rue Francis - Lot 2 494 846 du cadastre du Québec :** autoriser un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 3,11 mètres mesuré à partir du plan de façade (40.02).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

---

### Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

---

### Période de questions du public.

À 19 h 26, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Audrey Véronneau	Poules pondeuses. Arbres dans les rues de l'arrondissement.
Shirley-Marcelle Blanchard	Sentier dans le parc Ahuntsic.
Dina Carbone	Mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue De Lorimier entre la rue de Port-Royal Est et Sauvé Est.
Claude Bertrand	Plan de déplacement – Vélo Québec association. Stationnement sur rue.
Gilles Larocque	Réserve financière de l'arrondissement. Règlements d'emprunt.
Gilles Thibault	Suivi – requête concernant le parc Beau-Bois.

Janine Renaud	Réfection de l'avenue Christophe-Colomb. Marchés publics.
Pauline Carignan	Construction de l'édifice du CACI. Stationnement dans le secteur. Réduction des îlots de chaleur.
Raymond Labbé	État du boulevard Gouin.
Antoine Malo	Augmentation du nombre de supports à vélos sur les rues et sur les artères commerciales
Siegfried Greschner	Augmentation du nombre de poubelles autour du complexe sportif Claude-Robillard.

Cette période de questions prend fin à 20 h 29.

10.05

---

#### **CA19 09 0154**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

#### **CA19 09 0155**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 10 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA19 09 0156**

**Accorder un contrat à Terrassement Ahuntsic inc. pour l'aménagement d'un accès piétonnier et la réalisation des travaux de terrassement dans le secteur sud du parc Marcelin-Wilson - Appel d'offres public S-AC-2019-015 - 2 soumissionnaires / Autoriser à cette fin une dépense totale de 181 086,13 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 181 086,13 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences, pour l'aménagement d'un accès piétonnier et la réalisation des travaux de terrassement dans le secteur sud du parc Marcelin-Wilson;
2. d'autoriser une dépense de 28 750 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 13 848,74 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'accorder à Terrassement Ahuntsic inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 138 487,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-015;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197189003

---

**CA19 09 0157**

**Accorder un contrat à Afcor construction inc. pour la réalisation des travaux en accessibilité universelle et la réfection de la toiture du chalet au parc de Louisbourg - Appel d'offres public S-AC-2019-013 - 4 soumissionnaires / Autoriser à cette fin une dépense totale de 205 687,45 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 205 687,45 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences, pour la réalisation des travaux en accessibilité universelle et la réfection de la toiture du chalet au parc de Louisbourg;
2. d'autoriser une dépense de 10 000 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 25 524,45 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'accorder à Afcor construction inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 170 163 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-003;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197058003

---

**CA19 09 0158**

**Octroyer une subvention sous forme de gratuité d'une somme de 891 \$ au collège Ahuntsic pour la location du stade Gary-Carter à l'automne 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une subvention sous forme de gratuité d'une somme de 891 \$ au collège Ahuntsic pour la location du stade Gary-Carter à l'automne 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1193060023

---

**CA19 09 0159**

**Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 22 000 \$ à certains organismes / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA19 09 0076).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 22 000 \$, majorant le montant total accordé de 141 584 \$ à 163 584 \$, aux organismes ci-dessous énumérés, réparties de la façon suivante :

Organismes	Politique de l'enfant - Volet 4
Loisirs de l'Acadie de Montréal	11 000 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	7 333 \$
Service des loisirs Christ Roi	3 667 \$

2. d'approuver à cette fin les addenda aux conventions;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193060012

---

**CA19 09 0160**

**Approuver la convention de services à intervenir avec Vélo-Québec association pour la réalisation de la phase 2 du plan de déplacement scolaire / Autoriser à cette fin une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Vélo-Québec association pour la réalisation de la phase 2 du plan de déplacement scolaire, et ce, pour un montant de 50 933,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services;
2. d'autoriser une dépense de 3 104,32 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1198408001

---

#### CA19 09 0161

**Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le déploiement d'un programme de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 10 juin 2019 au 31 décembre 2020 et octroyer une contribution financière de 15 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le déploiement d'un programme de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 10 juin 2019 au 31 décembre 2020;
2. d'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 15 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1196435004

---

#### CA19 09 0162

**Approuver la convention à intervenir avec l'organisme CRPE (Cafés et Restaurants Pour l'Environnement) La Vague pour soutenir le développement du projet « La Tasse » dans l'arrondissement pour la période du 10 juin 2019 au 10 juin 2020 et octroyer une contribution financière de 5 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec l'organisme CRPE (Cafés et Restaurants Pour l'Environnement) La Vague pour soutenir le développement du projet « La Tasse » pour la période du 10 juin 2019 au 10 juin 2020;
2. d'octroyer à cette fin une contribution financière non récurrente de 5 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1196435006

---

**CA19 09 0163**

**Approuver la convention à intervenir avec Marchés Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 3 ans, pour la réalisation de son projet de réaménagement du kiosque permanent au marché Sauvé et d'un nouveau marché mobile à la résidence de l'amitié / Octroyer une contribution financière de 65 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- 1- d'approuver la convention à intervenir avec l'organisme Marchés Ahuntsic Cartierville, pour une période de 3 ans, pour la réalisation de son projet de réaménagement du kiosque permanent au marché Sauvé, soit l'installation d'un système de congélation et l'exécution de travaux pour permettre l'ouverture de la face nord du kiosque, pour l'ajout d'un nouveau marché mobile à la résidence de l'amitié et pour assurer le développement et la pérennité des Marchés Ahuntsic-Cartierville;
- 2- d'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 65 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1196435007

---

**CA19 09 0164**

**Approuver la convention à intervenir avec S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour l'embellissement de son territoire et octroyer une contribution financière de 5 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour l'embellissement de son territoire;
2. d'octroyer à cette fin une contribution financière de 5 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1191388003

---

**CA19 09 0165**

**Approuver la convention à intervenir avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest pour l'embellissement du secteur commercial du boulevard Gouin Ouest et octroyer une contribution financière de 5 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest pour l'embellissement du secteur commercial du boulevard Gouin Ouest;
2. d'octroyer à cette fin une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année 2019;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1195889002

---

**CA19 09 0166**

**Approuver la convention à intervenir avec Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de concerts gratuits en plein air de niveau professionnel et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver la convention à intervenir avec l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de concerts gratuits en plein air de niveau professionnel;
2. d'octroyer à cette fin une contribution financière de 10 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1193060026

---

**CA19 09 0167**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019.**

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757005

---

**CA19 09 0168**

**Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1196131006

---

**CA19 09 0169**

**Autoriser une dépense de 5 400 \$ pour l'année 2019 et un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes pour la prise en charge, par la direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, de l'entretien du monte-personne de l'aréna Marcelin-Wilson.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 5 400 \$ pour l'année 2019 et un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes pour la prise en charge, par la direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, de l'entretien du monte-personne de l'aréna Marcelin-Wilson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1191616001

---

**CA19 09 0170**

**Octroyer des contributions financières totalisant 2 865 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 865 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 215 \$ TUTTI QUANTI (ET TOUS LES AUTRES)
- 200 \$ MUSICORAIL
- 100 \$ CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (POUR COMITÉ DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE PHILOPTOCHOS)
- 100 \$ LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL
- 100 \$ SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE
- 100 \$ MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST
- 100 \$ SOCIÉTÉ D'AIDE AUX IMMIGRANTS DU MOYEN ORIENT DU CANADA (ENTRAIDE BOIS-DE-BOULOGNE)
- 100 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
- 100 \$ LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ CARTIER ÉMILIE
- 100 \$ LA CORBEILLE - BORDEAUX-CARTIERVILLE
- 100 \$ VILLE EN VERT
- 100 \$ CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)
- 100 \$ GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
- 100 \$ CLUB DE BOCCE L'ACADIE
- 150 \$ LA CROIX DE SECOURS ARMÉNIENNE INC.
- 200 \$ LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DES ARCHANGES MICHEL ET GABRIEL (POUR ATELIERS PÉDAGOGIQUES)
- 200 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
- 200 \$ MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC
- 200 \$ ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1194746005

---

**CA19 09 0171**

**Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 275 \$ à l'organisme Ville en vert.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 275 \$ à l'organisme Ville en vert;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1193060025

---

**CA19 09 0172**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9651, rue Foucher, l'installation d'une piscine et ses équipements mécaniques à une distance de moins de 5 mètres de la limite d'emprise de l'avenue Millen et à moins de 1 mètre de la limite de propriété - Lot 1 997 827 du cadastre du Québec.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 9651, rue Foucher, érigé sur le lot 1 997 827 du cadastre du Québec, l'installation d'une piscine et ses équipements mécaniques à une distance de moins de 5 mètres de la limite d'emprise de l'avenue Millen et à moins de 1 mètre de la limite de propriété;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant pour l'immeuble portant le numéro 9651, rue Foucher, érigé sur le lot 1 997 827 du cadastre du Québec, l'installation d'une piscine et ses équipements mécaniques à une distance de moins de 5 mètres de la limite d'emprise de l'avenue Millen et à moins de 1 mètre de la limite de propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1191066007

---

**CA19 09 0173**

**Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 9925, rue Francis, un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 3,11 mètres mesuré à partir du plan de façade - Lot 2 494 846 du cadastre du Québec.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 9925, rue Francis, sur le lot 2 494 846 du cadastre du Québec, un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 3,11 mètres mesuré à partir du plan de façade;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant pour l'immeuble projeté qui portera le numéro 9925, rue Francis, sur le lot 2 494 846 du cadastre du Québec, un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 3,11 mètres mesuré à partir du plan de façade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1191066009

---

#### CA19 09 0174

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1193060024

---

#### CA19 09 0175

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 680, rue Sauriol (école Fernand-Séguin), érigé sur le lot 1 995 444 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir huit unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 680, rue Sauriol (école Fernand-Séguin), érigé sur le lot 1 995 444 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir huit unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment, attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et son mandataire en circulation assureront une collaboration avec l'arrondissement quant aux analyses et pistes de solution eu égard aux situations actuelles et futures relativement aux débarcadères autobus et automobiles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197747002

---

#### CA19 09 0176

**Établir la circulation à sens unique vers le nord sur la rue Clark, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'établir la circulation à sens unique vers le nord sur la rue Clark, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa.

DE conserver en place toute autre réglementation actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1190716001

---

#### CA19 09 0177

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 9275, rue Clark (centre François-Michelle) - Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 et 87.2 (hauteur du garde-corps sur la terrasse sur le toit et retrait par rapport à la façade), 21.1 et 87.2 (hauteur de condensateur et retrait par rapport à la façade), 40.1 (taux d'implantation maximal prescrit), 81 (pourcentage de maçonnerie en façade), 87 (pourcentage d'ouvertures en façade), 87.2 (hauteur de l'appentis pour l'ascenseur), 132.1 et 132.2 (usages établissement scolaire et horticulture), 592 (dégagement sur tout le périmètre du stationnement), 593 et 594 (dégagement du stationnement donnant sur une voie publique), 595 (absence de bordures fixées au sol), 597.1 (plantation d'arbres offrant un ombrage de 40 %), 604 (absence de dos d'âne et d'une enseigne pour le stationnement), 607 (absence d'éclairage pour le stationnement), et 665 (marge arrière) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et malgré l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 716 du cadastre du Québec et portant le numéro 9275, rue Clark, l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment aux conditions suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du site doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel en la matière et conforme à la réglementation d'urbanisme, doit être présenté lors de la demande de permis de transformation.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans d'agrandissement du Centre François-Michelle, préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, datés du 12 mars 2019 et estampillés par la direction du développement du territoire le 16 avril 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1191066004

---

**CA19 09 0178**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition de l'immeuble portant les numéros 12014 à 12018, rue Lachapelle et la construction d'un immeuble de cinq étages (25 logements) - Lot 2 378 577 du cadastre du Québec - Zone 1053.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en mètres et en étages), 21.1 (dépassements autorisés), 34.1 (coefficient d'occupation du sol maximal), 40.1 (taux d'implantation maximal), 87.2 (retrait d'une cage d'ascenseur par rapport à une façade), 335.1 et 336 (saillie maximale dans une marge), 570 (pourcentage minimal d'unités de stationnement à l'intérieur), 590 à 598 et 604 (normes d'aménagement d'une aire de stationnement de 5 unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 378 577 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant les numéros 12014 à 12018, rue Lachapelle et de construire un bâtiment résidentiel de cinq étages comprenant 25 unités de logements, à la condition suivante

- l'implantation, la volumétrie et le nombre d'unités de stationnement de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans numérotés A3, A5, A6, A7, A8, A9, A10, A11 et A12 préparés par DKA architectes, datés du 8 mai 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194039007

---

**CA19 09 0179**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 1001, boulevard Crémazie Est (collège André-Grasset), l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du stationnement - Lot 3 051 806 du cadastre du Québec - Zone 1463.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale des équipements mécaniques), 347 (hauteur maximale du cabinet de sectionnement), 389 (nombre d'arbres à planter ou à maintenir), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement automobile), 571 (aire de stationnement en cour avant), 578 (dimensions d'une unité de stationnement), 581 (largeur des voies de circulation), 595 (absence de bordures fixées au sol), 596 (hauteur maximale de la clôture), 597 (nombre d'arbres le long de la voie publique), 597.1 (plantation d'arbres offrant un ombrage de 40 %), 604 (absence de dos d'âne et d'une enseigne pour le stationnement), 606 (passage piétonnier), 607 (absence d'éclairage pour le stationnement) et 610 (dégagements minimaux de l'aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et malgré l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 051 806 du cadastre du Québec et portant le numéro 1001, boulevard Crémazie Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et d'aménager le terrain à la condition suivante :

- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans d'agrandissement du complexe sportif du collège André-Grasset numérotés A000, A011, A012, A021, A030, A102, A103, A104, A301 et A351, préparés par Riopel et associés, architectes, datés de décembre 2018, révisés le 23 mai 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 24 mai 2019.

Plans d'aménagement paysager numérotés AP1/3, AP2/3 et AP3/3, préparés par Dubuc, architectes paysagistes, datés du 13 mai 2019, révisés le 11 juin 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 11 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1191066008

---

**CA19 09 0180**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier la résolution CA17 090022 afin d'autoriser en cour avant de l'immeuble portant les numéros 999, rue De Salaberry et 908, boulevard Guoin Ouest (centre de chirurgie et de convalescence) la modification de l'aire de stationnement, l'installation d'une génératrice et de conteneurs à déchets et la plantation d'une haie d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre - Lots 3 879 365, 3 879 364 et 1 487 564 du cadastre du Québec - Zones 1179, 1180 et 1183.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 347 (constructions autorisées dans une cour), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 571 et 572 (localisation d'une aire de stationnement), 595 et 596 (aménagement du dégagement autour d'une aire de stationnement) et 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement de 5 unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274) et l'article 6 (hauteur maximale d'une clôture en cour avant) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), un premier projet de résolution à l'effet : d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 3 879 365, 3 879 364 et 1 487 564 du cadastre du Québec et portant les numéros 999, rue de Salaberry et 908, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation, en cour avant de l'immeuble, de modifier l'aire de stationnement, d'installer une génératrice et des conteneurs à déchets semi-enfouis et d'aménager une haie d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre, aux conditions suivantes :

- l'implantation et la volumétrie de la génératrice et des conteneurs à déchets et l'aménagement de l'aire de stationnement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- les conteneurs à déchets ne doivent pas excéder une hauteur hors-sol de 0,9 mètre et un diamètre de 1,7 mètre;
- la haie dérogatoire en cour avant devra être entretenue de manière à atteindre la hauteur de la haie existante.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plan numéroté 04/05, préparé par Bellemare et Gilbert architectes, daté du 26 avril 2019 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 6 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1194039010

---

#### CA19 09 0181

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.

40.10A 1196131005

---

#### CA19 09 0182

**Prendre acte du dépôt d'un projet de règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1196131005

---

**CA19 09 0183**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement RCA10 09010 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA10 09010).

40.11A 1194039011

---

**CA19 09 0184**

**Prendre acte du dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement RCA10 09010 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA10 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1194039011

---

**CA19 09 0185**

**Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).**

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant aux articles 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13 et 16.

40.12A 1181082003

---

**CA19 09 0186**

**Prendre acte du dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant aux articles 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13 et 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1181082003

---

**CA19 09 0187**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 mai 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863005

---

**Affaires nouvelles.**

Aucun dossier.

70.02

---

**Levée de la séance.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 2 juillet 2019 est levée à 20 h 40.

70.03

---

Émilie Thuillier (S)

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement